



MAIRIE DE GARRIGUES

**Arrêté du maire portant délégation de fonctions à
Madame GRONCHI Wladimira, 2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée**

Le Maire de Garrigues (Hérault)

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

Considérant que Madame GRONCHI Wladimira a été élue 2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée ;

Considérant la nécessité pour le bon fonctionnement des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire sans signature au bénéfice de la 2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée ;

ARRETE :

ARTICLE 1

A compter du 3 Avril 2026, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, Patrick MARY, Il est donné délégation de fonction à Madame GRONCHI Wladimira, 2^{ème} Conseillère Municipale Déléguée pour exercer les attributions suivantes :

Festivités et Associations

Relations avec les organismes et associations (sport, culture...).

Liens générationnels, animations et activités en faveur des habitants.

ARTICLE 2

Le présent arrêté de délégation ne porte que sur la préparation des dossiers et le suivi des matières déléguées et n'accorde pas de délégation de signature.

ARTICLE 3

La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet
- Au Trésorier Municipal
- Notifié à l'intéressée

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Garrigues,
Le 03/04/2026

Le Maire,
Patrick MARY



Gronchi Wladimira

